

# La Fortune de Jean-Jacques Naville, d'Anduze, marchand-banquier à Gènes, puis à Genève, d'après l'inventaire de sa succession ouverte à Genève en 1743

Autor(en): **Sayous, André E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Zeitschrift für schweizerische Geschichte = Revue d'histoire suisse**

Band (Jahr): **15 (1935)**

Heft 1

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-72623>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# **La Fortune de Jean-Jacques Naville, d'Anduze, marchand-banquier à Gènes, puis à Genève, d'après l'inventaire de sa succession ouverte à Genève en 1743.**

par *André E. Sayous*,

## **Sommaire.**

Introduction: Emplois des capitaux d'épargne au moyen-âge dans la Méditerranée occidentale; les valeurs mobilières et leur trafic à Amsterdam durant la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, et à Londres et Paris à la fin du XVII<sup>e</sup> et au début du XVIII<sup>e</sup>. Le grand commerce international, en particulier avec l'Amérique espagnole, entre 1725 et 1750. — I<sup>o</sup> Jean-Jacques Naville, d'Anduze, marchand-banquier à Gènes, puis à Genève, grand opérateur par correspondants à Cadix; son admission à la bourgeoisie à Genève; son testament et ses tractations à ce propos; l'inventaire de ses biens après décès. — II<sup>o</sup>. Eléments de sa fortune: immeubles, mobilier, vêtements, argenterie, bibliothèque; ses créances sur les particuliers; ses titres d'emprunts et ses actions de sociétés; ses participations au trafic avec l'Amérique espagnole. — III<sup>o</sup> Créances sur les particuliers. — IV<sup>o</sup> Titres d'emprunts et actions de sociétés: a) en France, b) en Angleterre, c) en Italie et Savoie, d) à Genève, en Espagne et en Portugal. — V<sup>o</sup> Assurances maritimes, prêts à la grosse aventure, et opérations commerciales, en participations, avec l'Amérique à Cadix. — Conclusion: Comparaison de cette fortune avec d'autres fortunes genevoises du XVIII<sup>e</sup> siècle, en particulier avec celles des deux anciens banquiers genevois à Paris, Isaac Thellusson (1755) et Isaac Vernet (1773). — Annexe: Texte de l'inventaire des biens laissés par Jean-Jacques Naville, chapitres relatifs: a) aux titres et effets extraits de son grand livre, et b) aux effets aux Indes.

## **Introduction.**

Un résumé de nos études récentes sur l'histoire économique des pays chrétiens de la Méditerranée au moyen-âge, de nos travaux plus anciens sur les valeurs et la Bourse dans l'Europe

septentrionale aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, ainsi que de notre nouvel article sur les banques de Genève pendant les XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, est nécessaire pour bien « situer » notre sujet.

Avant les Croisades, les associations pour l'organisation et l'exploitation de salines, pour la construction et la navigation des bateaux et pour le prêt d'ancres, ainsi que les opérations commerciales organisées par des capitalistes qui restaient sur place et réalisées par des associés qui allaient au loin, avaient déjà tracé, à Venise, à peu près le cadre moderne de notre vie économique; les besoins des croisés et le développement de colonies romanes dans le Levant accentuèrent, avec la richesse, le rôle du capital et généralisèrent l'emploi de méthodes identiques, ou, pour le moins, semblables<sup>1</sup>. En 1236, le Gênois Ansaldo Maniavaco laissa à sa mort<sup>2</sup>: sa maison d'habitation et une propriété hors de la ville, les *parts d'un bateau*, de *l'argent chez un « banquier »*, des *rentes* (parts de la gabelle du sel) *sur l'État*, des capitaux engagés dans des opérations commerciales, sans compter une longue série d'ornements, de meubles et de vêtements<sup>3</sup>; en raccourci, les divers éléments d'une fortune, dans les pays les plus avancés, jusqu'à l'époque contemporaine! Au cours des siècles suivants, les parts d'emprunts, puis celles de la *Casa di San Giorgio* qui unifia et consolida la dette publique, ont, à Gênes, fait l'objet de transactions assez régulières, et pris une importance considérable comme « valeurs mobilières » — le mot se trouve dans un édit du XV<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup> —, de réalisation aisée et à revenu relativement stable, ainsi que permettant de constituer une dot ou un legs aux

---

<sup>1</sup> *Les associations de caractère capitaliste à Venise de 1050 à 1150, Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1933, p. 445; Le rôle du capital dans la vie intérieure et le commerce international de Venise de 1050 à 1150, Revue belge de philologie et d'histoire, 1934, fasc. 3—4.*

<sup>2</sup> Reproduction du texte dans l'appendix A à notre article sur les valeurs nominatives et leur trafic à Gênes pendant le XIII<sup>e</sup> siècle (*Giornale storico e letterario della Liguria, aprile-giugno 1933*).

<sup>3</sup> Sur le même sujet, *Annales d'histoire économique et sociale, 1933*, et *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions, 1933, p. 215.*

<sup>4</sup> *Les valeurs mobilières à Gênes au XV<sup>e</sup> siècle* (pour paraître prochainement dans les *Annales d'histoire économique et sociale*).

filles tenues à l'écart d'héritages, ou bien des fondations pieuses. Les institutions qui semblent les plus modernes et étaient considérées comme telles hier encore, remontent donc, à Gênes en particulier, à une époque ancienne. Il n'en était pas de même dans la Genève du Moyen-Age, profondément artisanale et en relations étroites avec l'agriculture avoisinante, malgré l'esprit plus actif de quelques-uns de ses commerçants et des visiteurs de ses foires <sup>5</sup>.

Les sociétés à participations nombreuses et la Bourse ont pris, en Hollande, assez brusquement, au début du XVII<sup>e</sup> siècle, un caractère tout moderne. L'occasion de ce développement a été la création de la Compagnie néerlandaise des Indes orientales avec 1100 souscripteurs originaires: ceux-ci pouvaient désirer vendre la totalité ou une fraction de leur participation afin de se procurer de l'argent, alors que d'autres ne demandaient qu'à l'acquérir: et, par suite des dangers des voyages lointains et de leurs conséquences, de fortes fluctuations dans la répartition des bénéfices, l'esprit de jeu s'est trouvé déchaîné. Ainsi est né à côté d'un trafic de placement, un trafic de spéculation, parfois avec la détention effective de titres, plus souvent « de vent », selon l'expression d'alors, ou, comme nous disons aujourd'hui, d'opérations à découvert aboutissant, en fait, à des règlements par de simples différences <sup>6</sup>. La technique actuelle était constituée; elle a été adoptée par la suite, en France et en Angleterre, pour devenir, avec une confiance exagérée dans le crédit, la cause de la célèbre crise de Law. Lorsque la raison revint, les usages consolidèrent, d'une façon de plus en plus internationale, le résultat des expériences; il en a été ainsi à Gênes, et à Genève par suite de ses relations bancaires avec les principales places <sup>7</sup>.

---

<sup>5</sup> V. *Les formes de placement des fortunes à Genève du XV<sup>e</sup> s. à la fin du XVIII<sup>e</sup>*, que la *Revue économique internationale* publiera en 1935.

<sup>6</sup> Parmi nos nombreuses publications sur ce sujet: *La compagnie hollandaise des Indes orientales de 1602 à 1623*, *Revue d'économie politique*, 1902, p. 614; *La bourse d'Amsterdam au XVII<sup>e</sup> siècle*, Conférence à l'Aula de l'Université de Genève, publiée par la *Revue de Paris*, du 1er avril 1900.

<sup>7</sup> *La banque à Genève durant les XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, *Revue économique internationale*, septembre 1934.

Le grand commerce maritime avec l'Amérique espagnole avait lieu, pendant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans un esprit très voisin. Conservant les bases sur lesquelles il avait été établi au commencement du XVI<sup>e</sup> s, il était toujours financé en une large mesure par des étrangers, s'il était toujours réservé aux Espagnols. Par suite de la déchéance de la production dans le péninsule ibérique et des besoins croissants en Amérique, Cadix était le centre d'un important trafic, auquel les fabricants et les commerçants, ainsi que des capitalistes appartenant aux principaux pays occidentaux, prenaient part, sous la forme soit de l'expédition de marchandises de l'autre côté des mers, soit de l'assurance de chargements et de navires, soit encore, selon une vieille tradition, de prêts d'argent avec risque de mer, que l'on appelle « prêts à la grosse aventure »<sup>9</sup>.

Les Français étaient fort intéressés dans ce trafic<sup>10</sup>; les Gênois également, mais surtout comme fournisseurs d'articles de soie.

Un grand commerçant-banquier français, établi à Gênes, a été amené, assez naturellement, à chercher dans ces affaires l'occasion de bénéfices. Ceux-ci avaient été, vers 1720—1735, généralement de 40 à 50 %, tous frais déduits, pour un emploi du capital durant deux à trois années; à partir de 1739, les retours étaient devenus difficiles, les expéditions de marchandises sans cesse retardées, par suite de la guerre de l'Espagne avec l'Angleterre, et de la crainte de saisies en mer qui influait non seulement sur les dispositions des particuliers, mais incitait le gouvernement de Madrid à prendre des mesures restrictives<sup>11</sup>.

---

<sup>8</sup> V. notre mémoire sur *Le rôle des Gênois dans le trafic de l'Espagne avec l'Amérique de 1503—1518* dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* de 1932, et notre article sur *Les débuts du commerce de l'Espagne avec l'Amérique*, *Revue historique*, septembre-octobre 1934.

<sup>9</sup> Consulter *Le parfait négociant* de Jacques Savary et *Le dictionnaire général du commerce* de Savary des Bruslons (fin du XVII<sup>e</sup> siècle et première moitié du XVIII<sup>e</sup>).

<sup>10</sup> H. Sée, *Documents sur le commerce de Cadix 1691—1752*, *Revue d'histoire des colonies françaises*, 1926; Albert Gérard, *Le commerce français à Séville et Cadix au temps des Habsbourg*, Paris, 1932.

<sup>11</sup> Archives du Ministère (français) des Affaires Etrangères, Espagne, 1698—1752, Commerce, I, Mémoires 1, 9 et 10.

Nous pouvons maintenant utiliser la riche documentation, que nous avons recueillie dans les Archives d'Etat de Genève et qui montre la pénétration du capitalisme sous les formes les plus modernes à Genève par suite de l'influence internationale<sup>12</sup>.

*1. Jean-Jacques Naville, né à Anduze en 1665,  
décédé à Genève en 1743.*

Une famille Naville, toute différente de la famille « autochtone » de Genève dont le philosophe est issu et qui porte encore aujourd'hui ce nom, a, jusqu'aux environs de la révocation de l'Edit de Nantes, habité Anduze, dans le diocèse d'Alais (Languedoc, près de Nîmes), et centre important de protestantisme<sup>13</sup>. Jean Naville, « marchand », a eu, en 1665, un fils qui fut baptisé sous les prénoms de Jean-Jacques<sup>14</sup>. Nous ne savons rien de la jeunesse de celui-ci, sauf qu'en 1677 ou 1678<sup>15</sup>, sa soeur Isabeau épousa Guillaume Boissier, de la même ville, dont le père, Gaspard, avait, depuis 1670 environ, transporté son commerce de draps à Gênes. Ainsi s'établirent ou se resserrèrent des liens qui eurent la plus grande influence sur la vie de Jean-Jacques Naville. D'une part, de même que les Boissier, « il jugea que la France ne pouvait plus être une patrie ni une ressource pour un protestant »; il orienta sa vie vers Gênes, puis, comme celle-ci, malgré son hospitalité, était catholique, « il dut chercher une patrie à Genève », où de proches parents l'avaient précédé. D'autre part, resté garçon, il s'attacha à sa soeur et à son beau-frère Boissier, puis à leurs fils et filles comme à de propres enfants<sup>16</sup>.

En 1698, Jean-Jacques Naville « fit un séjour dans le Languedoc »<sup>17</sup>, ce qui laisse supposer qu'il était parti d'Anduze antérieure-

---

<sup>12</sup> Nos recherches ont été facilitées par l'aide compétente de M. le prof. Paul E. Martin, directeur des Archives et de MM. Charles Roch et Gustave Vaucher, archiviste et sous-archiviste d'Etat.

<sup>13</sup> J. P. Hugues, *Histoire de l'Eglise d'Anduze*, Paris, 1864, p. 829.

<sup>14</sup> Papiers de la famille Boissier.

<sup>15</sup> Contrat de mariage passé à Anduze, en l'absence du père du marié (papiers de la Famille Boissier).

<sup>16</sup> Papiers de la famille Boissier.

<sup>17</sup> Nous tirons ce renseignement, comme plusieurs autres, du chapitre:

ment, sans doute pour faire un apprentissage, puis se constituer une situation; il est très vraisemblable qu'il se rendit à Gênes où il était attiré et où nous le retrouverons; mais n'alla-t-il pas autre part? à Marseille, par exemple? et aussi en Espagne? En tout cas, le testament de Pierre Henri Vignolles établi à Genève en 1700 mentionne ce dernier comme « étant de passage dans cette ville et associé à Gênes avec MM. Gaspard, Guillaume et Jean Boissier (le père et deux de ses fils) et J. J. Naville »<sup>18</sup>.

Guillaume Boissier, fils aîné de Gaspard et beau-frère de Jean-Jacques Naville, qui avait eu à Anduze ses quatre premiers enfants, vint à Genève, où il eut, en 1690, un autre fils et dont il devint bourgeois en 1695<sup>19</sup>. Les mentions incidentes des actes de notaires genevois nous montrent qu'il divisa son activité entre cette ville et Gênes. Il réussit dans ses affaires au point qu'en 1702, il acheta, à peu de distance de Genève, près de Grange-Canal, un beau terrain<sup>20</sup>, où il établit la propriété bien connue sous le nom de « la Boissière ». Il mourut dès 1710; Jean-Jacques Naville devint alors une sorte de chef de famille.

Le marquis Giuseppe Pessagno, des Archives de l'Etat de Gênes, a bien voulu rechercher les traces que Jean-Jacques Naville a laissées dans celles-ci. Son nom se retrouve, orthographié Naviglio, dans l'index du Sénat pour 1706, mais le texte même a disparu. Le 23 juin 1710 (après la mort de Guillaume Boissier), désigné comme associé de la société « Guillaume Boissier fils, Vignolo et Naviglio », il réclama le paiement d'un sinistre maritime à un assureur; le 13 mars 1715, il obtint la garantie de son neveu Pierre Boissier pour une traite de 1000 livres; en 1716, il fut autorisé à poursuivre un débiteur et à faire exécuter un arrêt de

---

livres missives, lettres missives, etc. de l'inventaire après décès de la fortune de Jean-Jacques Naville.

<sup>18</sup> Genève, Archives d'Etat (résumé ensuite par A. G.), protocoles du notaire Jean Girard, t. II, p. 96 verso.

<sup>19</sup> Galiffe, *Notices généalogiques sur les familles genevoises*, t. 1er, Genève. (Par suite d'une confusion, cet historien utile mais toujours à contrôler, à cause de ses énormes erreurs, a considéré les Boissier d'Anduze comme d'origine savoyarde! Cf. *Almanach généalogique suisse*, t. V, Bâle, 1933, p. 377.)

<sup>20</sup> A. G. Minutes du not. Jean Girard, vol. 7, p. 187.

justice. En 1717, membre de la firme « Naville, Boissier frères et Cie », il fut autorisé à toucher ce qui lui était dû pour une fourniture de stockfishs. On peut entrevoir, ainsi, que Jean-Jacques Naville avait une activité proprement commerciale, à laquelle il joignait des opérations de change de plus en plus importantes, tant pour ses propres besoins que pour une clientèle générale. Au trafic des draps, entrepris d'abord par Gaspard Boissier, se trouva donc lié un trafic plus large de marchandises, et, à mesure que s'affirma la situation internationale de la firme, son activité bancaire de développa. La situation prépondérante de Jean-Jacques Naville apparaissait du fait que son nom était dans la raison sociale en tête des autres; sans charges et, probablement, économe malgré un certain goût pour le confort et les belles choses, il augmentait vite sa fortune personnelle. Rien ne nous permet de préciser les motifs particuliers de son succès; on peut cependant tirer du fait que Boissier fils et Sellon, ses neveux, bien qu'à Genève, avaient pris, à Marseille, en 1710, des intérêts dans « l'armement *en guerre et marchandises* pour un voyage aux découvertes »<sup>21</sup>, la supposition qu'en grand commerçant-banquier établi à la même époque à Gênes, et ayant même une commandite à Marseille<sup>22</sup>, il a dû participer assez largement à ce genre d'opérations, laissant, en cas de succès, de très larges profits.

Jean-Jacques Naville fit un voyage dont il revint à Gênes en septembre 1718; il partit, à nouveau, *pour Paris le 14 novembre 1719*<sup>23</sup>, sans que nous sachions rien de cette absence, en liens étroits, probablement, avec l'affaire de Law<sup>24</sup>. Est-ce d'alors que date son portrait de l'Ecole de Largillière qui est conservé dans l'hôtel Buisson, rue des Chanoines (aujourd'hui rue Calvin) à Genève? Nous avons eu, en tout cas, sous les yeux, l'énergique figure d'un grand commerçant de cinquante-cinq ans environ, et d'une belle tenue. En 1721, Jean-Jacques Naville était à Genève, où il s'occupait des intérêts de son neveu Gaspard Boissier et où il reconnaissait devoir à celui-ci 400 livres d'actions des Mers du

---

<sup>21</sup> A. G., Minutes du notaire Jean Girard, vol. 17, pp. 13 et 49.

<sup>22</sup> Selon l'inventaire après décès.

<sup>23</sup> *Eod. loc.*

<sup>24</sup> V. notre article sur la banque à Genève, déjà cité.

Sud<sup>25</sup> — preuve qu'il n'avait pas passé complètement à côté des affaires financières de l'époque. — Le 19 mai 1721, il poursuivait un procès de change à Gênes devant le *Magistrato dei Cambi*<sup>26</sup>.

Après avoir passé encore quelques années à Gênes, non sans voyager, Jean-Jacques Naville fit à Genève, en 1726, la déclaration, imposée par la loi, de la société « Naville et frères Boissier » — les frères Boissier étant Pierre, présent à Genève, et Guillaume<sup>27</sup>, à Gênes en ce moment-là et devant y rester jusqu'à 1720<sup>28</sup> — ; ce contrat de société devait rester en vigueur jusqu'en 1731<sup>29</sup>. En 1726, sur le point de partir « en voyage à Marseille et Gênes », il avait déposé un testament chez le notaire genevois Louis Pasteur ; en 1732, il en déposa un autre chez Rapeto, notaire à Gênes<sup>30</sup>. Mais bientôt, il songea à se fixer à Genève et y acheta un terrain entre la maison d'un de ses neveux Boissier et celle des de Budé, rue Neuve Saint-Germain, pour y construire<sup>31</sup> et, peu après, il se porta acquéreur du beau domaine de Ruth, à 5 kilomètres de la porte de Rive<sup>32</sup>.

A partir de 1738, le nom de Naville n'apparaît plus dans les Archives de Gênes<sup>33</sup>. Le registre du Conseil de Genève de la même année<sup>34</sup> nous en explique le motif : « J. J. Naville s'étant retiré dans cette ville où il avait acheté des fonds et souscrit 6000 livres pour les fortifications », on chercha un moyen de « l'y fixer pour toujours » ; « honnête homme et d'un fort bon caractère », « jouissant d'une fortune considérable, on l'honora de la bourgeoisie, gratis et sans finance ». Deux ans plus tard, il était nommé, grâce à sa situation, et aussi à ses neveux et héritiers ou légataires et à leur famille, des premières dans la République, au

---

<sup>25</sup> A. G., Minutes du notaire Jean Girard, vol. 25, pp. 137 et 194.

<sup>26</sup> Renseignement communiqué par le marquis G. Pessagno.

<sup>27</sup> Il était à Genève en 1723 (A. E. G. Minutes du notaire Louis Pasteur, vol. 39, p. 396), comme à Marseille et Gênes, venant de Genève, en 1726.

<sup>28</sup> A. G. Commerce, Registre des sociétés, p. 117.

<sup>29</sup> Eod. loc., p. 124.

<sup>30</sup> Inventaire Naville, chapitre des livres de commerce.

<sup>31</sup> A. G. Minutes du notaire J. J. Choisy, 1734, p. 235.

<sup>32</sup> Inventaire Naville, chapitre des livres de commerce.

<sup>33</sup> Renseignement aimablement fourni par le marquis Pessagno.

<sup>34</sup> A. G. Registre No 236, séance du 26 août 1736.

Conseil des Deux-Cents. Agé de soixante-dix ans, il se mit dans une semi retraite; il s'occupa de gérer sa fortune avec l'expérience acquise par un long labeur. Il fit aussi un testament qu'il compléta par des codicilles<sup>35</sup>): il lèguait des sommes notables à des oeuvres de bienfaisance de Genève, au bureau de charité d'Anduze et à l'hôpital de Pammatone de Gênes, à de petits cousins et à d'anciens associés et employés; puis, il fixait ce qu'il laissait à ses nièces et petites nièces, pour donner les deux cinquièmes du restant, dont « la place de la Chevignière, y compris les aix ou planches, qui s'y trouvaient renfermées et acquises depuis l'achat de ladite place »<sup>36</sup>, estimée à 12,000 livres, à son neveu, Guillaume (II) Boissier; un cinquième, à son neveu, Jean, établi hors de Genève; et deux cinquièmes, à son petit-neveu, Jean-Jacques André Boissier, y compris la propriété de Ruth estimée 50,000 livres.

Désireux de tout régler au mieux de son vivant, il chercha, selon une pratique exceptionnelle mais non nouvelle, à payer avant sa mort des droits de succession fixés à un taux transactionnel. Il y avait à Genève « un droit de 10 % sur les biens d'hoirie qui frappait ceux qui n'avaient pas un droit de légitime ». Or, il chargea des amis de soutenir devant le Conseil que, « s'il mourait ab intestat, ses neveux et nièces n'auraient rien à payer », et qu'un accord amiable devenait dès lors avantageux à l'Etat. Malgré des résistances inspirées par des précédents où les intérêts de la République n'avaient pas été bien défendus, les négociations se poursuivirent, on marchandait et finit par se mettre d'accord sur le chiffre de 60,000 florins, environ 18,000 livres<sup>37</sup>. Ce petit trait suffit pour préciser un caractère.

Jean-Jacques Naville mourut en 1743. Le syndic François Calandrini<sup>38</sup> a écrit de lui, dans son journal, une courte oraison

---

<sup>35</sup> Registre des Testaments No 68, pp. 107 et suiv.

<sup>36</sup> Annexe, ch. A, art. 18. (Nous nous contenterons par la suite de mentionner le chapitre et l'article de l'annexe).

<sup>37</sup> A. G. Registre du Conseil de 1742, No 242, séance des 25 août et 9 octobre.

<sup>38</sup> Copie du journal privé de François Calandrini (papiers d'Edmond Pictet, No 70, à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, p. 29).

funèbre: « Le vieux et riche Mr Naville est mort: il est *fort peu* regretté. » Un inventaire fut établi de ses biens<sup>39</sup>: c'est lui qui fera l'objet plus spécial de cette étude. L'exécution des nombreuses dispositions testamentaires et le partage des biens entre les héritiers ne furent pas très faciles, mais ne soulevèrent aucune question digne de notre attention.

## II. *La fortune laissée par Jean-Jacques Naville; ses principaux éléments.*

D'après l'inventaire de sa succession, Jean-Jacques Naville aurait possédé, à sa mort, 1,100,000 livres environ d'argent courant de Genève, soient, au change de 164 1/2, 1,800,000 livres tournois. C'était là, pour Genève et l'époque, une grosse fortune; en 1693, Madame Andrion, née Baulacre, le plus important industriel de la ville, fileuse et étireuse d'or et d'argent<sup>40</sup>, avait laissé à son seul héritier, fils d'un premier mariage, Pierre Perdriau, environ 700,000 livres courant<sup>41</sup>; en 1721, Guillaume Franconis, qui « avait profité, disait-il dans son testament, d'une bénédiction spéciale de Dieu sur ses affaires », et était d'une économie extrême, bien que digne de porter le titre d'« ami des pauvres », quelque 800,000 livres<sup>42</sup>.

Analysons les emplois que Jean-Jacques Naville avait faits de sa fortune; nous insisterons sur certains d'entre eux dans les chapitres suivants.

D'abord, les immeubles, auxquels les Genevois ont toujours tenu pour des motifs simples et naturels, et dont on imposait autrefois l'achat aux nouveaux citoyens parce qu'on y voyait la meilleure manière de resserrer leurs liens avec leur cité d'adop-

---

<sup>39</sup> A. G. Inventaires après décès, vol. 505.

<sup>40</sup> Gregorio Leti en a parlé dans ses diverses publications, non sans exagérations; voir *Genève au XVII<sup>e</sup> siècle*, esquisse d'après le *Cérémonial historique et politique*, Genève, 1851, pp. 22 et 23.

<sup>41</sup> Résumé de l'autobiographie de son petit-fils Ami Théophile Perdriau-Buisson (Papiers d'Edmond Pictet, Bibliothèque de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, No 136, p. 3).

<sup>42</sup> A. G. Factums, vol. 4, No 1.

tion<sup>43</sup>. Jean-Jacques Naville avait acheté en ville un terrain en vue d'y construire, et une propriété aux environs immédiats.

Entre 1620 et 1630<sup>44</sup>, François Turretini et son gendre Jean-Louis Calandrini, également heureux dans leurs affaires, avaient construit la belle maison renaissance que l'on voit encore rue de l'Hôtel-de-Ville, et transformé l'hôtel Tavel dans sa partie proche de celui-ci. Les Pictet et les Micheli avaient aussi bâti. Les beaux hôtels Buisson et Lullin de la rue des Chanoines et celui de Lullin, au haut de la Cité, datent du début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Vers 1720—1722, les Boissier et Sellon avaient profité de la suppression de la Juiverie et du grand Mézel pour établir trois superbes demeures, à la place des anciennes granges et écuries de la rue Neuve Saint-Germain. Jean-Jacques Naville songea, une dizaine d'années plus tard, à construire sur la même voie et acheta, à cet effet, du terrain à Madame Vasserot<sup>45</sup>; mais, pour des motifs qui nous échappent, la maison projetée et annoncée à ses nièces comme devant abriter leur ménage n'était pas encore bâtie à sa mort.

Les propriétés hors de la ville avaient été longtemps des exploitations surtout agricoles, avec une demeure, assez simple, pour s'y rendre durant les jours que l'on consacrait au repos. Mais, dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle et surtout vers 1720—1740, l'on avait remplacé ces installations par d'autres, plus confortables: ainsi, les Lullin, Guillaume Boissier (I), les du Pan. Dans le même esprit, Jean-Jacques Naville acheta la propriété de Ruth, qu'il aménagea et dont il semblait assez fier: c'était déjà là « le luxe des Genevois », comme l'on dira bientôt.

En ville et à la campagne, Jean-Jacques Naville avait un riche

---

<sup>43</sup> V. une lettre de bourgeoisie de 1471 dans Emile Rivoire et Victor von Berchem, *Les sources du droit du canton de Genève*, Aarau, 1930, t. II, p. 36; serment des nouveaux bourgeois en 1509: « acheter maysom, possessiom, prez et vignie dedans la franchise de la cité »; et, on tête du registre du Conseil No 100, 1604, le serment des bourgeois: « acheter maison dans Genève et des possessions dans les franchises et terre selon sa faculté. »

<sup>44</sup> Nous remercions Mr. L. Blondel, archéologue cantonal à Genève, de nous avoir expliqué le vieux Genève.

<sup>45</sup> A. G. Minute du not. Jean-Jacques Choisy, vol. VIII, p. 235. C'est le terrain de la Chevinière, ou Chauvinière.

meuble, une masse considérable de vêtements et de linge — on profitait, sans doute, d'occasions pour constituer des réserves —, une argenterie énorme — forme ostentatoire de la richesse en des éléments conservant leur valeur, — et une bibliothèque qui, pour être moins importante, renseigne sur l'esprit et les préoccupations de son propriétaire: ouvrages théologiques, cartes et dessins de Versailles et autres lieux, nombreux récits de voyage en Amérique, et toute une série d'oeuvres classiques.

Arrivons au capital liquide ou en fonction de production: des soldes de comptes-courants dans des négoce ou banques, avec lesquelles Jean-Jacques Naville était en relations; des prêts et crédits ordinaires par acte privé ou notarié, billet, etc., et moyennant intérêt; aussi, mais très exceptionnellement, des lettres de change. Les contrats ordinaires demeuraient encore fréquents dans les relations avec des collectivités. Dans l'ensemble, les anciennes méthodes persistaient par suite des avantages de contrats consentis par des considérations surtout personnelles, dont l'importance est capitale en matière de crédit.

En quantités considérables, des participations à des emprunts et, exceptionnellement, à des sociétés. Formules nouvelles qui devaient jouer un rôle croissant dans l'emploi des fortunes, en dehors strictement des affaires, à cause de risques, en général, réduits.

Enfin, des contrats passés à Cadix en vue de tirer profit du trafic très aléatoire, mais souvent fort rémunérateur, avec l'Amérique espagnole; le montant en était important: des opérations déjà anciennes, remontant à 1737, et non encore terminées au bout de six années à cause de la guerre entre l'Espagne et l'Angleterre; d'autres postérieures à 1739, faute de possibilités d'expédition et soumettant le propriétaire à des impôts forcés; d'autres encore, nouvelles, basées sur l'espoir de bénéfices élevés dans des pays mal approvisionnés au cours des dernières années.

Les trois derniers éléments méritent un examen particulier (chapitres III, IV et V).

Nous laisserons complètement de côté le chapitre de l'inventaire relatif aux « dettes passives »; le montant en est faible: de trente à quarante mille livres; il s'agissait surtout d'engage-

ment anciens et non complètement liquidés, et de soldes d'affaires en cours.

### III. Créances sur des particuliers.

Nous n'avons trouvé dans l'inventaire aucune trace de participations à des firmes ou sociétés commerciales en Europe sous la forme de commandites. Même les capitaux que Jean-Jacques Naville avait confiés à son ancienne société de Gênes devenue « Guillaume Boissier, Bourguet et Cie », étaient placés à revenu fixe et, à en juger par la date de l'accord, établi à leur propos, n'avaient que le caractère d'une opération à court terme (A, art. 42). Sagement, il laissait percer le désir de ne pas supporter d'une façon très directe les conséquences de gestions auxquelles il était étranger, et de ne courir que des risques généraux.

Il s'agit, en règle, d'obligations et de billets; parfois de soldes d'un compte-courant ou d'un compte de dépôt; trois fois seulement, de lettres de change, les trois fois sur Gênes ou Livourne, sans doute en vue d'accorder des délais à des débiteurs ou de procéder à un règlement de place à place. Au total, entre le quart et le tiers de la succession.

L'argent était placé ainsi à 3 ou 4 %, très exceptionnellement à 5 %; l'on est loin des opérations « usuraires » que Voltaire reprochait aux Genevois!

La grande majorité des créances sur les particuliers, qu'elles provinssent d'opérations assez anciennes ou conclues depuis l'heure de la retraite, avaient le caractère de placements de capitaux dans des maisons ou sociétés que le créancier savait solides; d'autres étaient la conséquence de situations transitoires ou encore, mais exceptionnellement, tenaient de l'aide familiale ou amicale. Nous y joindrons, vu leur forme de contrats privés, les prêts consentis aux Pères Barnabites de Thonon.

Jetons d'abord un coup d'oeil sur les créances hors de Genève, résultant de relations bancaires ou comportant l'emploi de capitaux à intérêt fixe. A Londres, Jean-Jacques Naville avait « en dépôt, à 4 % l'an », la somme considérable de £ 3 615 chez ses neveux Boissier et Sellon (A, art. 24), *merchants* et non *bankers*, selon la technique anglaise, ainsi que Jean-Jacques Naville l'était

lui-même, — excellent moyen de conserver des disponibilités sur une place particulièrement importante et solide, sans laisser sommeiller l'argent — ; et il avait prêté une somme beaucoup moindre à son neveu Jean Boissier personnellement (A, art. 15). A Paris, il n'avait qu'un simple reliquat de quelques dizaines de livres tournois chez Ami Pictet, banquier (A, art. 62). A Gènes, 66 504 livres banco chez Guillaume Boissier, Bourguet et Cie, dont nous avons déjà montré le caractère provisoire (A, art. 23) ; de l'argent courant de Genève, prêté à Antoine Banquet, compatriote établi dans cette ville (A, art. 23), et un prêt à Monier, Moris et Cie (A, art. 28). A Turin, de l'argent chez André, Mazel et Cie (A, art. 40). A Cadix, des capitaux en suspens à cause des difficultés internationales, et par suite de l'arrêt des expéditions de marchandises pour le compte de Naville en vertu d'une stipulation des contrats passés avec lui qui visaient le cas de son décès (v. surt. A, art. 64 et 67).

La plupart des créances sur des Genevois étaient inspirées par des considérations très réalistes, strictement comme des placements de capitaux dans une affaire commerciale ayant de fortes chances de succès ; il en était ainsi même lorsqu'il s'agissait d'Henry Favre, neveu par alliance du créancier, et aussi pour les prêts au banquier Labat presque au début de sa carrière <sup>46</sup>, à Oltramare, à Plantamour, à De la Maisonneuve, à G. Cayla, etc. D'autres avaient été octroyées à des capitalistes aisés, sinon riches ; même une fois (cas Vasserot, A, art. 66), avec une garantie hypothécaire. Enfin, des avances sur successions ou legs à des neveux ou cousins et à des personnes jugées intéressantes, et plus de 2000 livres d'argent courant prêtées à de la Clozure, ancien résident de France à Genève, dont la dette était considérée comme « douteuse » (A, art. 78).

Des actes du notaire genevois Pierre Deharsu, l'un du 23 décembre 1737, l'autre d'août 1741 <sup>47</sup>, précisaient les conditions de prêts aux pères Barnabites de Thonon : prêts ordinaires malgré

---

<sup>46</sup> C'est celui que Voltaire a traité en 1777 d'« un peu usurier de son métier », avec plus de méchanceté que de motifs précis. (V. *Oeuvres complètes de Voltaire*, t. XL, Paris, 1880, p. 338).

<sup>47</sup> A. G. Minutes du dit notaire, vol. 5, pp. 62, 63, 155, 189.

les caractères des emprunteurs car ils agissaient comme simples particuliers bien que leur ordre ressemblât aux organes publics.

*IV. Valeurs possédées par Jean-Jacques Naville.*

Jean-Jacques Naville possédait des valeurs, qui paraîtraient, aujourd'hui encore, former un beau « portefeuille ». Classons-en les éléments par pays et d'après leur nature :

A. Le lot principal, de 230,000 livres d'argent courant de Genève, était composé de valeurs *françaises* :

a) Emprunts de Lyon 1716, 1726, 1734, 1743 (A, art. 2, 27, 19 et 69),

b) Contrats sur la Bourgogne (A, art. 65),

c) Contrats sur les Tailles de Savoie (A, art. 69),

d) Rentes perpétuelles sur les Tailles de Languedoc (A, art. 3),

e) Rentes perpétuelles sur les Aydes et les Tailles (A, art. 7, 8, 33 et 34),

f) Rentes perpétuelles sur le Clergé (A, art. 60 et 61),

g) Rentes viagères sur les Tailles (A, art. 5),

h) Rentes viagères sur les Aydes et Gabelles (A, art. 46, 47, 48, 50, 51, 54, 70, 72, 73); si les personnes étaient assez nombreuses, le montant de chaque opération n'était pas considérable en vue de la division du risque; à noter (A, art. 51) une rente viagère sur la tête de S. M. Louis XV!

i) Rentes viagères en tontine (A, art. 71),

j) Rentes viagères sur la Cie des Indes de France (A, art. 16),

k) Actions de la Cie des Indes (A, art. 9 et 10).

B. Venaient ensuite les valeurs anglaises, pour des montants presque aussi considérables; au total, environ 200,000 livres d'argent courant de Genève:

a) Actions de la Banque royale d'Angleterre,

b) Actions de la Cie d'assurance London,

c) Annuités anciennes de la Mer du Sud (A, art. 1),

d) Annuités nouvelles de la Mer du Sud (A, Art. 4).

C. Puis, des valeurs italiennes:

a) Emprunt de la ville et communauté de Turin (A, art. 20),

- b) Parts de la ferme du « thabac » à Turin (A, art. 58),
- c) Actions de la compagnie d'assurances de Gènes (A, art. 55).
- D. Et enfin:
  - a) Contrats sur la ville et république de Genève (A, art. 29),
  - b) Prêts en livres sterling à Londres, au Roi de Portugal (A, art. 31),
  - c) Prêt forcé au roi d'Espagne de 1740 (A, art. 80 et 81).

Cette énumération suffit pour se rendre compte que Jean-Jacques Naville avait déjà une *conception très précise de la façon de placer solidement et avantageusement une fortune en valeurs mobilières et de répartir ses risques.*

Il serait particulièrement intéressant d'exposer les avantages et les dangers de chaque titre, ses chances de succès au moment où on l'avait acheté, et les espoirs réalisés ou non par la suite, car on tirerait de cette étude les plus utiles enseignements d'ordre économique. Contentons-nous d'observer ici, d'une façon très générale, que la substitution comme débiteur d'une collectivité ou d'un Etat à des particuliers avait des avantages, ne serait-ce qu'en réduisant la difficulté de surveiller l'opération, de transmettre assez aisément les valeurs à d'autres personnes au cas où la confiance faiblirait, et de percevoir, par suite de la concurrence, un intérêt mieux conforme à l'étendue du risque, si, d'autre part, *les fautes des organes politiques ou économiques demeuraient aussi menaçantes que les fautes individuelles* <sup>48</sup>.

Jean-Jacques Naville, homme d'affaires sérieux, ne s'était pas ou guère laissé entraîner par l'engouement pour les loteries. Et cependant combien la chance, en étant favorable à quelques-uns, avait, à Genève, troublé les esprits! En octobre 1725, le conseiller du Pan avait gagné 50,000 livres courants <sup>49</sup>, et, un mois plus tard, Antoine Saladin, 100,000, dans la loterie de Genève <sup>50</sup>; en 1739,

---

<sup>48</sup> Nous ne pouvons pas indiquer ici les réductions de capital et d'intérêts décidées, en France notamment, pendant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle! (voir Clamageran, *Histoire de l'impôt en France*, t. III, Paris, 1876 et le livre de Ch. Florange, *Curiosités financières*, Paris, sans date).

<sup>49</sup> Copie du journal privé de François Calandrini (déjà cité, p. 10).

<sup>50</sup> *Eod. loc.*, p. 10.

un groupe de Genevois composé de Rilliet et Lullin, de Bary, Voulaire et Marcet, Mussard et Maudry, Chabert, Sellon et Banquet, qui avait acheté à celle de Paris deux mille billets, y avait gagné « presque tous les gros lots » et ainsi augmenté très sensiblement sa richesse <sup>51</sup>. Jean-Jacques Naville n'avait pris qu'une seule part dans une tontine <sup>52</sup>, pour 3150 livres tournois (A, art. 71).

Faisons rapidement quelques observations particulières. Les valeurs françaises étaient, les unes, à terme (a, b, c), d'autres, perpétuelles (d, e, f), d'autres, viagères (g, h, i j); il n'y était joint que quelques actions de la compagnie des Indes (k). Les prêts étaient conclus à peu près dans les mêmes conditions que lors d'opérations avec des particuliers. Les prêts perpétuels prouvaient, chez l'emprunteur, le désir de ne pas être troublé par l'existence d'une époque fixe de remboursement; si Jean-Jacques Naville avait placé de grosses sommes sous cette forme, « on en avait fait un tel abus qu'il était complètement discrédité auprès du public »<sup>53</sup>. Les prêts viagers, suprême ressource des emprunteurs aux abois, avaient beaucoup attiré le public par leur taux d'intérêt très élevé (10 % environ), qui permettait très souvent aux capitalistes sachant amortir les fonds engagés, de réaliser un bénéfice aussi garanti que large. La Compagnie des Indes de France, réorganisée après l'affaire de Law, poursuivait son activité <sup>54</sup>.

Les valeurs anglaises, choisies par Jean-Jacques Naville, étaient d'entre les meilleures, et cependant combien instables!: actions de la Banque royale d'Angleterre secouées à la Bourse par suite des emprunts que l'Etat lui faisait <sup>55</sup>; actions de la com-

---

<sup>51</sup> *Eod. loc.*, p. 24.

<sup>52</sup> A. Vührer, *Histoire de la Dette publique en France*, Paris, 1886, t. I, p. 197.

<sup>53</sup> G. Charra, *Les Emprunts publics émis sous la forme de rentes viagères en France et en Angleterre*, Paris, 1909, p. 15.

<sup>54</sup> Dernis, *Recueil ou collection des titres concernant la Compagnie des Indes orientales*, Paris, 1756, t. IV.

<sup>55</sup> Richard David Richards, *The first fifty Years of the Bank of England*, La Haye, 1934, et art. *Bank of England, formation and early History* dans *the Encyclopedia Britanica*. — Cf. aussi dans les papiers de la famille Tronchin déposés actuellement à la Bibliothèque publique et universi-

pagnie d'assurances de Londres pas encore prospère<sup>56</sup>; annuités anciennes et nouvelles de la Mer du Sud<sup>57</sup>.

Par suite du voisinage de la Savoie, Jean-Jacques Naville avait été attiré dans les emprunts et la ferme du tabac de Turin. Il avait aussi pris des « polices » ou « billets » (actions) dans la Cie ou Chambre d'Assurances de Gènes, créée en 1741, en vue de rendre moins difficile l'assurance maritime sur cette place<sup>58</sup>.

Enfin, les emprunts de Genève si recherchés qu'ils donnaient 3 % d'intérêt seulement; un emprunt portugais en livres sterling et placé à Londres; et les titres de l'emprunt forcé du gouvernement espagnol qu'il avait fallu prendre lorsque, à la suite de la déclaration de guerre avec l'Angleterre, les droits versés à Cadix pour l'expédition de marchandises en Amérique, avaient été convertis en dettes de l'Etat.

L'art de placer une fortune en la conservant le plus possible intacte et en en tirant un profit corrélatif aux emplois choisis, était déjà poussé très loin. L'esprit et les connaissances pratiques d'un grand commerçant, ayant beaucoup voyagé, et possédant, sur les différentes places, des relations d'autant plus solides qu'il s'agissait souvent de relations de famille et d'une famille bien placée, aidaient beaucoup à atteindre le but, comme ce sera le cas pour les Genevois au XIX<sup>e</sup> siècle.

#### V. Opérations par Cadix avec l'Amérique.

Depuis 1505—1518, les interventions de capitalistes dans le

---

taire de Genève (No 135), la correspondance adressée de Londres par Jean-Robert Tronchin à son père, sur les fluctuations de ces valeurs en 1737.

<sup>56</sup> La *London Assurance Corporation* était un peu au-dessous du pair, ce qui n'était guère brillant; les circonstances n'étaient pas favorables pour l'assurance maritime (voir Frederick Martin, *History of Lloyd's and of marine Insurance in Great Britain*, Londres, 1876, pp. 95 et suiv. et 109 et suiv.; cf. aussi W. R. Scott, *Constitution . . . of english Companies. Till 1720*, vol. III, pp. 403 et 408; Cambridge, 1921).

<sup>57</sup> Francis d'Ivernois, *Les quatre époques de crédit public de la Grande-Bretagne*, Londres, 1807; R. Hamilton, *Recherches sur . . . la dette nationale de la Grande-Bretagne*, trad. franç., Paris, 1817.

<sup>58</sup> Jacques Savary des Bruslons, *Dictionnaire universel du Commerce*, Genève, 1750, t. IV, p. 1186.

trafic de l'Espagne et de l'Amérique se présentaient sous deux formes : l'expédition de marchandises et le prêt maritime<sup>59</sup>. « L'on chargeait les marchandises pour l'Amérique espagnole en les confiant à des commissionnaires du pays plus ou moins diligents, plus ou moins honnêtes; les retours étaient longs et causaient parfois des pertes sérieuses; il fallait compter aussi avec les variations du change; ... les taxes perçues par le gouvernement espagnol réduisaient régulièrement les bénéfices. Joignez à ces inconvénients le danger des faillites, fort nombreuses. Parfois on réalisait des bénéfices considérables. C'étaient vraiment des risques, selon le mot usité, un jeu, une spéculation, qui séduisaient les capitalistes un peu entreprenants »<sup>60</sup>. Frais élevés, engagement du capital pendant deux, trois ou même quatre ans; toutes les incertitudes sur la situation d'un marché lointain, souvent disposé à payer de hauts prix, parfois écrasé par les offres<sup>61</sup>. Les bénéfices réalisés pendant plusieurs années du premier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle servirent d'appât<sup>62</sup>; Jean-Jacques Naville qui avait gagné dans ce trafic, y était très engagé lorsqu'éclata la guerre entre l'Angleterre et l'Espagne (1739).

Le prêt à la grosse aventure qui avait joué au début le rôle de l'assurance maritime, était toujours pratiqué; mais l'assurance l'était également, en une certaine mesure.

Les opérations avaient lieu généralement sous la forme de *participations* entre quelques ou plusieurs personnes fournissant une fraction déterminée du capital, de façon à réduire les risques de chacun et à rendre en mesure de les diviser par un certain nombre d'opérations.

Un codicille de Jean-Jacques Naville nous prouve qu'il con-

---

<sup>59</sup> Voir notre article déjà cité de la *Revue historique* de septembre-octobre 1934.

<sup>60</sup> Henri Sée, *La spéculation d'un officier de finance à Cadix et dans l'Amérique espagnole (1734—1739)*, *Mémoires et Documents pour l'histoire du commerce et de l'industrie en France*, Paris, 1929, p. 360.

<sup>61</sup> André Lesort, *Les transactions d'un négociant malinien avec l'Amérique espagnole (1717—1721)*, *Revue de l'Histoire des Colonies françaises*, t. XI, pp. 239 et suiv.

<sup>62</sup> Albert Gérard, *op. cit.*, pp. 462 à 470.

sidérait sa position dans les affaires d'Amérique comme très spéculative, bien que pouvant donner quelques résultats avantageux.

En 1743, une opération de prêt à la grosse aventure conclue pour le Honduras en 1735, n'était pas encore terminée! (B, art. 2). Des chargements très importants, datant de 1737 (B, art. 1, 3, 4, 5...11), n'avaient pu faire l'objet que d'à-comptes, plus souvent, d'aucun retour depuis la déclaration de guerre, ce qui laissait en l'air des capitaux considérables. Nous n'avons malheureusement pas la date de deux assurances « sur les gallions de sortie de Cadix » et « pour leur retour à Cadix » (B, art. 12 et 13). Une expédition de 1740 avait été déjà suivie d'un retour « à titre d'acompte » (B. art. 14). Les retours masquant sans doute des pertes, avaient de quoi décourager; comme tant d'autres, Jean-Jacques Naville continua dans cette voie, sans doute en poursuivant la réalisation d'opérations en suspens, mais encore en en concluant de nouvelles, parce qu'il prévoyait que le manque de marchandises en Amérique permettrait d'y réaliser de forts bénéfices; en 1741, un certain nombre d'expéditions notables (B, art. 16, 17, 18, 19 et 20) et, en 1742, d'autres (B, art. 21, 22, 23, etc.) auxquelles on joignait des contrats d'assurances (A, art. 74, 75 et 77 et B, dernier paragraphe) furent évidemment conçues dans cet esprit.

Le total des fonds ainsi exposés bien que considérable, n'était pas assez élevé pour mettre en danger la situation du capitaliste en cas de chances défavorables. Nous ignorons tout des résultats de ces participations qui tiraient leur caractère particulier de ne pas être le fait d'un spéculateur ordinaire, se jetant dans les opérations de cette nature uniquement par amour des bénéfices faciles et des coups de la fortune, mais d'un commerçant instruit de la situation et acceptant de s'exposer à des risques qu'il connaissait.

### **Conclusion.**

Jean-Jacques Naville a été le type de l'ancien « notable négociant » d'une place maritime de la Méditerranée à activité tournée nettement vers les marchés financiers septentrionaux, durant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Sans doute, cet émigré français pour cause de religion, au temps de la Révocation de l'Edit de Nantes, était un protestant zélé et sincère; rien ne nous permet cependant de supposer que ses convictions religieuses aient eu une influence sur sa mentalité comme homme d'affaires, si ce n'est, d'une façon très générale, en lui donnant une certaine *rectitude* qui était la conséquence de ses principes mêmes et aboutissait également à une défense assez énergique de ses intérêts personnels lorsqu'il se considérait comme étant dans son droit. La cause en a été, peut-être pour partie, qu'il a vécu surtout à Gênes, mais, même à Genève, l'ancienne rigueur dogmatique faisait place à une morale chrétienne dont la prédestination et ses conséquences sociales étaient de plus en plus écartées <sup>63</sup>.

Jean-Jacques Naville avait été un négociant à activité multiple et conjuguée: « en même temps, selon l'observation de Samuel Ricard <sup>64</sup>, commissionnaire, spéculateur, banquier et assureur ». Il a fini comme capitaliste utilisant ses vastes connaissances et ses larges relations pour faire fructifier sa fortune au mieux, sans trop l'exposer.

On peut voir les modifications datant des années antérieures en observant qu'Abraham Gallatin <sup>65</sup>, marchand-banquier dans les affaires encore à sa mort en 1722, avait laissé, avec une maison dans la Cité, des maisons dans les rues basses, un jardin à Plainpalais et des propriétés à Genthod et Corsier, surtout des créances non seulement sur Genève, mais sur Bâle, Berlin, Magdebourg, la Saxe, Amsterdam, Lyon, etc., et des stocks de marchandises (des montres, des boucles d'or, des boutons, etc.) auxquels ne s'ajoutait encore qu'un nombre limité de valeurs anglaises et d'emprunts de Genève.

Peut-être quelque personne songera-t-elle à mettre en face de ce tableau celui des placements et spéculations de Voltaire, d'un

---

<sup>63</sup> Nous ne faisons que toucher la question de l'influence du Calvinisme sur le capitalisme telle que Max Weber l'a exposée.

<sup>64</sup> *Traité général du commerce*, Amsterdam, éd. de 1781, t. II, p. 463; v. aussi Pierre Giraudeau (l'ainé), *L'art de dresser des comptes des banquiers, négociants et marchands*, Genève, 1746, pp. 27 et suiv.

<sup>65</sup> A. G. Inventaires après décès, vol. No 343.

caractère très voisin <sup>66</sup>; au lieu d'un négociant ou d'un ancien négociant, il s'agirait d'un capitaliste, ayant des connaissances restreintes en affaires, procédant sans méthode ni suite dans les idées, ainsi que c'est le cas en général pour le *public*, et cherchant à masquer son ignorance de la finance sous une méfiance acerbe.

Nous préférons établir une comparaison de la fortune que nous avons examinée, avec celles quelque peu postérieures de deux anciens banquiers genevois en France, Isaac Thellusson <sup>67</sup> et Isaac Vernet <sup>68</sup>, dont les successions nous sont connues en détail pour le même motif.

Isaac Thellusson <sup>69</sup> mériterait une biographie toute autre que celle que l'on annonce depuis assez longtemps et qui visera uniquement le représentant de la République de Genève à Paris. C'était un homme d'affaires très ardent dans la défense de ses intérêts, alors même qu'il attirait à lui un François Tronchin pour augmenter son crédit <sup>70</sup>; il fit aussi à Genève, après son retour, figure d'un provincial ayant réalisé une grosse fortune dans une grande capitale, à ce qui résulte des lettres de Du Pan au banneret bernois Freudenreich <sup>71</sup>. Aux opérations bancaires il joignait volontiers et avec succès une participation à des livraisons aux armées ou à des achats pour le ravitaillement. Le début de son testament suffit pour caractériser l'homme: il invoquait « la grâce de Dieu à qui il devait tout ce qu'il avait et dont il implorait la miséricorde », avec une sécheresse contraire à tous les usages d'alors et prouvant le haut sentiment qu'il avait de sa valeur <sup>72</sup>. Fastueux, il laissait, en plus d'un hôtel en ville, le grand domaine de Champel (devenu propriété Bertrand), avec un mobilier et une argenterie très riches; il collectionnait les médailles avec passion

---

<sup>66</sup> Léon Kozmonski, *Voltaire financier*, Paris, 1929.

<sup>67</sup> A. G., inventaires après décès, vol. No 632.

<sup>68</sup> *Eod. loc.* vol. No 756.

<sup>69</sup> V. sa biographie dans le *Dictionnaire historique et biographique suisse*.

<sup>70</sup> A. G., Arbitrage Thellusson-Tronchin, 1747; Archives de familles; fonds Galiffe: Thellusson.

<sup>71</sup> Bibliothèque publique et universitaire de Genève, correspondance Du Pan, vol. 3, let. 57.

<sup>72</sup> A. G. Registre des testaments, No 71, p. 402.

et était un fin appréciateur de la bonne chère à en juger par sa cave de vins de Bourgogne, de Malaga, de Madère, de Malvoisie, du Cap, de Montepulciano, de Tokay, du Rhin, d'Alicante... et de Cognac<sup>73</sup>. La fortune de cet ancien associé des Guiguer et des Tourton, ses parents, n'était composée d'une façon guère différente de celle du marchand-banquier Jean-Jacques Naville: un tiers en billets et prêts; un fort tiers en valeurs anglaises (annuités et surtout actions de la compagnie des Indes); une partie importante en valeurs françaises; puis, des titres hollandais, une participation à des chargements sur mer avec Labat, etc.

L'ancien banquier Isaac Vernet, frère du célèbre théologien Jacob Vernet, laissa en 1773 une fortune considérable; du Pan-Cramer l'estimait, deux ou trois ans auparavant, entre trois et cinq millions de livres tournois, donc au moins à deux millions de livres courants<sup>74</sup>; il exagérait sans doute un peu, bien qu'il s'agit, comme on l'a dit, de « l'un des plus riches particuliers de la République »<sup>75</sup>. Il avait gagné sa fortune à Marseille, puis à Paris en tant que banquier sortant volontiers du champ de ses opérations ordinaires pour participer à des opérations de ravitaillement comme en 1747—1749<sup>76</sup>; il avait aussi épousé une riche Thurgovienne<sup>77</sup>. Avant de se retirer à Genève, il avait fait acheter pour lui une belle propriété à Chambésy et la maison, vers la Corraterie, où a été établie longtemps la banque Lombard Odier et Cie<sup>78</sup>. A sa mort, on trouva chez lui environ 300 louis d'or dispersés dans divers tiroirs, 100 écus et près de 300 pistoles. Il n'avait pas cessé de commanditer ses anciens associés, Thellusson, Necker et Cie. Il avait des intérêts partout: en particulier à Londres, où il trouvait des confrères tenant autant que lui à la rectitude et à la respectabilité; à Paris, où il avait de l'argent chez Germany, Girardot et Cie, des actions d'entreprises et des fonds

<sup>73</sup> Inventaire après décès, vol No 632.

<sup>74</sup> Bibliothèque publique et universitaire de Genève, correspondance Du Pan, vol. VI, let. 13.

<sup>75</sup> Galiffe, *Notices biographiques*, t. III, p. 418.

<sup>76</sup> *Notice historique de la famille Vernet*, Genève, 1911, p. 21.

<sup>77</sup> Une Labhard.

<sup>78</sup> *Notice historique sur la famille Vernet*, Genève, 1911, p. 24.

de l'Hôtel de Ville; beaucoup de créances sur Genève aussi; une importante commandite dans la maison Garrigues et des capitaux dans la fabrique d'indiennes Picot, Fazy et Cie, de la même place; sur Lyon, des reconnaissances de Delessert et fils et de Couder père, fils et Passavent. Comme Jean-Jacques Naville, il avait agi avec prudence et cherché surtout à « étaler » ses capitaux, ainsi que nous disons aujourd'hui, pour mieux diviser ses risques. Il quitta ce monde avec le seul regrêt de n'avoir pas pu prouver l'origine nobiliaire de sa famille!<sup>79</sup>

Le XIX<sup>e</sup> siècle ne devait guère qu'étendre l'application des mêmes méthodes par la « démocratisation de l'épargne ».

### Annexe.

#### **Inventaire des biens, meubles, immeubles, titres, papiers et autres effets trouvés au décès de Monsieur Jean-Jacques Naville, bourgeois de cette ville.**

(Archives de l'Etat de Genève. Inventaires, volume no 505)

##### *A. Chapitre des titres, livres et effets tirés du grand livre de feu M. Jean-Jacques Naville.*

Art 1<sup>er</sup>. — Banque Royale en Angleterre £<sup>1</sup> 3000 sterlings de capital chez Mrs. Boissier et Sellon à Londres à 146 $\frac{1}{4}$  pr. 0/0. £ 4387.10.16 à 54 d..... L. 58500<sup>80</sup>).

Assurances London 21 actions ches les mesmes à £ 11.12.6 l'une, £ 244.2.6 st. à 54 d..... L. 3255.

Annuités anciennes de la mer du Sud ches les mesmes cinq mille neuf cents septante huit livres trois sols huit deniers esterlins de capital vendues à divers prix ont produit £ 6698.4.6 st. à 54 d. font L. 89309.13.3.

2. — Communauté de la ville de Lyon emprunt de 1716 trois mille cinq cents écus d'argent ou soit croizats en capital pour lesquels il y a une cartoline de mille escus d'argent au profit du deffunt, une autre de quinze cents escus d'argent au proffit dil Signor Gio. di Pietro de Franceschy quy en avoit fait cession à Monsieur Guillaume Boissier quy l'avoit acquize pour le deffunt suivant sa déclaration sur la ditte cartoline ou transport soit vente par notaire du 13<sup>e</sup> aoust 1729 de mille escus d'argent acquit de

<sup>79</sup> *Eod. loc.*, p. 26.

<sup>80</sup> Afin de bien distinguer la monnaie anglaise de la monnaie genevoise, nous mettrons pour la livre sterling £ et pour la livre genevoise L.

Paul Pasteur en qualité de procureur de Mr. François de Vignolles, héritier d'Henry, et la quittance dud. François de Vignolles passée à Montpellier devant notaire le 29<sup>e</sup> septembre 1729 avec quelques lettres regardant ladite vente livres 26 600 B<sup>co</sup> de Gènes quy avec livres 103.2.8 pour interest depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1743 au 29<sup>e</sup> dud. font livres 26 703.2 banco à 103 pr. cent. L. 16 502.10.3.

3. — Rentes perpétuelles sur les tailles du Languedoc. Diocèse d'Alaix pour une quittance de finance de dix mille livres de capital argent de France portant cent livres de rente envoyée à Mrs. Chabert, Sellon et Banquet le 13<sup>e</sup> Janvr 1744, les arrérages en sont deûs depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1742 à 12 pr. % font livres 1200 argent de France à 164<sup>1</sup>/<sub>2</sub> pr. %. L. 729.9.9.

4. — Annuités nouvelles de la mer du Sud trois mille cent cinquante huit livres dix huit sols six deniers sterlings de capital chés Mrs. Boissier et Sellon à 111<sup>3</sup>/<sub>16</sub> p % £ 3512.6.7 st. à 54 d. . . . L. 46 831. 1.

5. — Rentes viagères sur les tailles sur la tette de feu M. Naville pour un contract de mille livres de rente dont les arrérages sont deues depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 1743 jusques au 29<sup>e</sup> novembre jour de son décès fait quatre cent cinq livres douze sols deux deniers de France L. 248.16.9.

6. — Rentes viagères sur la Compagnie des Indes de France sur la tette de feu M. Naville pour un contract de deux cents septante cinq livres tournois de rente dont les arrérages sont deûs depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 1743 au 29<sup>e</sup> novembre jour de son décès fait le dixième déduit cent livres trois sols deux deniers argent de France . . . L. 61.8.9.

7. — Rentes perpétuelles sur les aydes et gabelles ches Chabert, Sellon et Banquet pour un contract de dix mille livres tournois de capital sous le nom de Mr. Marc Turretin à 43 pr. cent. 4300 à 163<sup>1</sup>/<sub>4</sub>. . . . L. 2634.

8. — Rente perpétuelle sur les aides et gabelles de France chés Tourton, Bauret et Comp<sup>e</sup>. pour trente trois mille cent vingt livres tournois de capital portant huit cent vingt-huit livres tournois de rente ce suivant la cession faite au defunt par Sr. Antoine Bourguet du 14<sup>e</sup> Juillet 1728 à 35 pr. cent. Livres 11 592 de France à 164<sup>1</sup>/<sub>2</sub> pr. % . . . L. 7046.16.3.

9. — Actions de la Comp<sup>e</sup> des Indes de France chés le Sr. Amy Pictet de Paris pour huit actions et deux dixie à livres 2042.10 de France l'une y compris les arrérages qui sont deus font livres 16712.9.3 argent de France net produit de leur vente à 163 pr. cent . . . L. 10 253.0.9.

10. — Actions de la Comp<sup>e</sup> des Indes de France chés les Srs. Chabert, Sellon et Banquet de Paris pour onze actions à livres 2042.10 l'une y compris les arrérages qui sont deus font livres 22467.10 argent de France net produit de leur vente à 163 p. % . . . L. 13783.15.3.

11. — Veuve Cabanel en argent courant par billet . . . L. 150.

12. — Mr. Henry Favre en argent courant par compte réglé avec luy et par luy, signé le 28<sup>e</sup> avril 1740, trente mille livres argent courant dans lequel est compris une obligation de sa part de L. 22 000 de capital. Il doit

l'intérêt desd. 30<sup>m</sup> L. depuis le 1<sup>er</sup> may 1743 jusques au 29<sup>e</sup> novembre jour du décès dud. s. Naville à 3 pour cent l'an fait L. 520 et en tout L. 30 520.

13. — Mr. Jean Oltramare par obligation deux mille cinq cent livres argent courant, l'intérêt est deu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1743 au 29<sup>e</sup> novembre à 4 pr. % l'an fait 91.2<sup>1</sup>/<sub>2</sub> et en tout . . . . L. 2591.2.2.

14. — Louis Thobie de la Maisonneuve par obligation cinq mille six cents florins de capital, et l'intérêt est deu depuis le 15<sup>e</sup> novembre 1742 au 29<sup>e</sup> novembre 1743 jour du décès de M. Naville à 3 pr. cent l'an fait L. 49.17 . . . . L. 1649. 17.4.

15. — Mr Jean Boissier de Londres en capital quatre cens nonante neuf livres sept sols dix deniers esterlings et dix-huit livres cinq sols six deniers esterlings, pour intérêt depuis le 30<sup>e</sup> décembre 1742 jusques au 29<sup>e</sup> novembre 1743 à 4 pr. cent l'an fait en tout 517.13 est. et à 54 d . . . L. 6902.

16. — M<sup>me</sup> la veuve Vasserot de la Bastie en argent courant par billets dont l'un de trois mille livres duquel l'intérêt est deu depuis le 25<sup>e</sup> mars 1743 au 29<sup>e</sup> novembre et l'autre de deux mille livres dont l'intérêt est deû depuis le 29<sup>e</sup> Juin 1743 au 29<sup>e</sup> novembre, tous deux à 4 pr. cent l'an fait en tout . . . L. 5114.13.4.

17. — Mrs. Salard père et fils par billet deux mille livres dont l'intérêt est deû depuis le 13<sup>e</sup> septembre 1743 jusqu'au 29 novembre à 4 pr. cent l'an fait L. 16.17.9. En tout . . . . L. 2016.17.9.

18. — La place de la Chevignière compris des aix ou planches qui s'y trouvent renfermées et acquises depuis l'achat de ladite place, douze mille livres. Il y a une liasse de divers papiers regardant ladite acquisition<sup>81</sup> dont les principaux sont subhastations pour Noble David Vasserot contre Noble Bernard de Budé du 1<sup>er</sup> mars 1721, contracts d'aquits pour le deffunt contre veuve de David Vasserot du 4<sup>e</sup> may 1724. Subhastation du sol de La Chevignière pour feu M. Naville contre veuve de David Vasserot du 18<sup>e</sup> septembre 1734 au bas de laquelle est la quittance judiciaire et procédures pour veuve de David Vasserot contre Bernard de Budé. L. 12 000.

19. — Ville et communauté de Lyon emprunt de 1734 deux mille escus d'argent ou soit croisats pour lequel il y a une cartoline en faveur de feu M. Naville, l'intérêt est deû depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1743 jusques au 29<sup>e</sup>, jour de son décès, à 5 pour cent l'an fait livres 58.18.2. Banco de Gênes et en tout. Livres 15 258.18.2. B<sup>co</sup>. à 103 pr. cent. L. 9430.

20. — Ville et Communauté de Turin pour deux mille escus d'argent soit croizats suivant la cartoline en faveur du deffunt l'intérêt est deû depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1743 jusques au 29<sup>e</sup> novembre sur cinq cent escus ou croizats reste des deux mille escus cy dessus le surplus ayant esté remboursé fait Livres 46.5.6 Banco de Gênes et en tout Livres 3846.5.6 Banco. à 103 pr. cent. L. 2377.

<sup>81</sup> Ces titres sont mis plus en détail à l'art. 69 du chapitre des livres du Commerce.

21. — Mr. Jean Baptiste Dolard par billet de cinq mille livres courant duquel l'interest est dû depuis le 9<sup>e</sup> mars 1743 jusqu'au 29<sup>e</sup> novembre fait 8 mois 10 jours à 5 p. cent l'an fait L. 180.11.2, et en tout L. 5180.11.2.

Le mesme par autre billet de deux mille livres de capital l'interest est dû depuis le 16<sup>e</sup> avril 1743 au 29 novembre fait 7 mois 13 jours à 5 pr. cent l'an. L. 61.18.9. Et en tout.... L. 2061.18.9.

Le mesme trois mille livres par billet l'interest est dû depuis le 11<sup>e</sup> octobre 1743 au 29<sup>e</sup> novembre fait 1 mois 18 jours à 5 pr. % l'an. L. 20 en tout.... L. 3020.

22. — M<sup>rs</sup> Favre et Delessert en argent courant huit mille cinq cents quarante trois livres six sols argent courant. L'interest compris jusques au 1<sup>er</sup> décembre 1743.... L. 8543.6.0.

23. — Mr. Antoine Banquet de Gênes en argent courant par billets dont l'un est de six mille neuf cents vingt-cinq livres neuf sols six deniers dont l'interest est dû depuis le 23 mars 1742 jusqu'au 29<sup>e</sup> novembre à 4 pr. cent fait L. 466.6.1 et l'autre de trois mille deux cents seize livres huit sols. L'interest est deû depuis le 25<sup>e</sup> avril 1742 jusqu'au 29 novembre 1743 à 4 pr. cent l'an fait L. 205.2.6.... Et en tout. L. 10813.6.1.

24. — M<sup>rs</sup> Boissier et Sellon de Londres compte de dépôt trois mille cinq cent vingt une livres quatre sols quatre deniers sterlings en capital l'interest est sur £ 2521.4.4 depuis le 21 mars 1743 au 21 novembre et sur £ 1000 sterlings depuis le 12<sup>e</sup> avril dite année au dit jour à 4 pour cent l'an fait 94.13.8 st. et en tout 3615.18 sterlings à 54 d..... L. 48 212.

25. — Contracts sur les postes en France douze mille livres tournois de capital en deux contracts de livres 6000 chacun dont l'un sous le nom de feu M. Naville et l'autre sous celluy de Mr Marc Turretin. L'interest est dû depuis le 9<sup>e</sup> Juillet 1743 jusqu'au 29 novembre à 5 pr. cent l'an fait livres 241.15.1 et en tout livres 12 241.15 argent de France à 1641 $\frac{1}{2}$  pour cent ... L. 7441.15.9.

26. — Le domaine de Ruth. Les titres et papiers qui sont en grand nombre sont renfermés dans un sac; passé dans le testament de feu M. Naville pour la somme de cinquante mille livres.... L. 50 000.

27. — Ville et communauté de Lyon. Emprunt de 1726 pour six cent soixante six escus et deux tiers d'argent ou soit croizats, restans des 2000 escus dont les deux tiers ont esté remboursés acquis en septembre 1736 de l'abbé Mary comme héritier de feu Benedic Mary son frère. Led. contract doit estre sous la direction des S<sup>rs</sup>. Françon de Gênes. Lesd. 266 escus  $\frac{2}{3}$  font livres 5066.13.4 Banco de Gênes qui avec livres 61.14.2 pour interest depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1743 au 29 novembre à 5 pour cent l'an fait en tout livres 5128.7.6 Banco et a 103 pour cent. L. 3169.6.6.

28. — Monier Moris et Comp<sup>e</sup>. Compte en monnoye de Gênes quinze mille livres banco à eux prestées suivant leur lettre du 24<sup>e</sup> octobre 1736 à 5 pour cent l'année sur lesquelles il est dû l'interest depuis le 24<sup>e</sup> oc-

tobre 1743 au 29 novembre fait livres 72.18.4 et en tout livres 15 072.18.4 à 103 pour cent. L. 9314.1.3.

29. — Contract sur la ville et République de Genève cinq mille livres argent courant de capital en cinq contracts de L. 1000 bons N<sup>os</sup> 58, 59, 60, 77 et 78, l'intérêt est dû à 3 pr. cent l'année depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1743 au 29 novembre fait L. 61.1.8 et en tout L. 5062.1.8.

30. — Guillaume Cayla quatre mille quatre cent quatre livres saize sols quatre deniers argent courant par billet du 1<sup>er</sup> Juin 1737. L'intérêt est dû depuis le 1<sup>er</sup> juin 1743 au 29<sup>e</sup> novembre à 4 pr. cent l'an. Fait L. 87.2.2 et en tout L. 4491.18.6.

31. — Prêt au Roy de Portugal huit cent septante cinq livres sterlings de capital. En reste de £ 3500 à la direction de Boissier et Sellon de Londres, l'intérêt est payé jusques au 1<sup>er</sup> décembre 1743 à 6 pr. cent l'an à 54 d. L. 11766.13.3.

32. — Les Réverends pères Barnabites de Thonon par obligation la somme de trois mille livres argent courant dattée du 23 décembre 1737 à 3 $\frac{1}{2}$  pr. cent l'an. L'intérêt est dû depuis le 13<sup>e</sup> d'avril 1743 fait L. 65.18.4 en tout L. 3065.18.4.

Les mesmes par autre obligation la somme de trois mille cinq cents livres datée du 6 avril 1741 à 4 pr. cent l'an, l'intérêt est dû depuis le 6<sup>e</sup> avril 1743 au 29 novembre fait L. 90.12.2 et en tout . . . . L. 3590.12.2.

33. — Rentes perpétuelles sous le nom de Marc Turretin sur les Aydes et Gabelles de France soixante mille livres tournois de capital sous le nom de Marc Turretin qui en a fait la déclaration le 13<sup>e</sup> avril 1737. Les interests sont payés jusques à la fin de Juin 1743, à 43 pr. cent font livres tournois 25 800 de France à 164 $\frac{1}{2}$  pr. cent. L. 15 683.17.9.

34. — Rentes perpétuelles sur les Aydes et Gabelles de France soixante mille livres de capital sous le nom d'Horace Benedict Rilliet qui en a fait sa déclaration le 13<sup>e</sup> avril 1737. Les interests sont payés jusques à la fin de juin 1743 à 43 pr. cent font livres 25 800 de France à 164 $\frac{1}{2}$  pr. cent L. 15 683.17.9.

35. — Feûe Marie Malvaz, veuve de Vasserot de Dardagny, par obligation portant subrogation onze mille six cent nonante quatre livres laquelle est faite par Jean Vasserot de Dardagny son fils le 4<sup>e</sup> février 1738 à 3 $\frac{1}{2}$  pour cent l'année d'intérêt lequel est deû depuis le 4<sup>e</sup> février 1743 jusqu'au 29 novembre fait L. 335.7.8 et en outre 12 pour coust de l'obligation cy dessus fait en tout L. 12 041.7<sup>s</sup>.8<sup>d</sup>.

36. — Mrs. Favre et de Lessert. Compte en argent de France quinze mille septante neuf livres de capital tournois l'intérêt compris jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 1743 a 4 pour cent comme par leur lettre du 20<sup>e</sup> dud. mois à 164 $\frac{1}{2}$  pour cent . . . L. 9166.11.3.

37. — Beauchateau fermier de Ruth pour reste de sa ferme echeue au 4<sup>e</sup> mars 1744. L. 558.

38. — Louis de Livron, comte de Belmond par obligation portant subrogation en faveur de Mr Horace Benedict Rilliet de quinze mille neuf cents deux livres deux sols neuf deniers argent courant de capital du 24<sup>e</sup> octobre 1738. L'interest dû depuis le 24<sup>e</sup> octobre 1742 à 5 pr. cent l'année. L. 872.8.9. Led. Sr. Rilliet a fait sa déclaration le mesme jour ou il reconnoit que lad. somme prestée appartient à feu M. J. J. Naville. L. 16 774.11.6.

39. — Trois lettres de change l'une de p.<sup>a</sup> 806.17 sur Jean Isaac du Moulin à Gênes à 203<sup>3</sup>/<sub>8</sub> pr. cent. .... L. 2502.4.9.

Une autre de p.<sup>a</sup> 720 sur Zuckerbecker et Compe à Livorne, et une autre de p.<sup>a</sup> 600 sur Thomas et Matthias Unwin à Livorne négociées toutes deux à 96<sup>3</sup>/<sub>4</sub> pr. cent. L. 3831.6.

40. — Mrs. André et Mazel et compe de Turin compte en monnoye de Gênes par billets l'un de quinze mille livres Banco de Genes l'interest est dû depuis le 13<sup>e</sup> Juin 1743 au 29 novembre à 4 pr. cent pour l'année fait livres 276.13.4 banco et par autre billet cinq mille livres banco l'interest est dû depuis le 18<sup>e</sup> juillet 1743 au 29 novembre à 4 pr. cent livres 72.15.6 banco fait le tout ensemble livres 20 349.8.10 Banco de Gênes à 103 pour cent... L. 12 575.19.

41. — M<sup>rs</sup> Alexandre Lefort et Fritsch dix huit cent livres argent courant l'interest est dû depuis le 30<sup>e</sup> septembre 1743 au 29 novembre à 4 pour cent l'année fait L. 12. .... L. 1812.

42. — M<sup>rs</sup> Guillaume Boissier, Bourguet et Compe de Gênes soixante cinq mille livres Banco de Gênes en capital comme par leur lettre du 18<sup>e</sup> avril 1743 l'interest est dû depuis le 1<sup>er</sup> dud. mois d'avril au 29 novembre à 31<sup>1</sup>/<sub>2</sub> pour cent l'an fait livres 1604.6<sup>d</sup> et en tout Livres 66 504.6<sup>d</sup> Banco à 103 pour cent. L. 41099.9.9.

43. — Cayla Sollier frères Verdun et Compe de Cadix en compte courant Rs deux cens quarante sept reaux quatre quartz à 47 pour la p.<sup>a</sup> de 8 reaux .... L. 72.12.6.

44. — Jacques Dunant capitaine en argent courant par billet de mille livres du 27<sup>e</sup> avril 1743 l'interest est deû jusqu'au 29 novembre L. 23.11.1 et par autre billet de deux cent huitante une livres cinq sols du 8<sup>e</sup> juillet 1743. L'interest est dû jusqu'au 29 novembre à 4 pr. cent l'an. L. 4.8 fait en tout .... L. 1309.4.1.

45. — Theodore Coutau compte en argent de France trois cent quarante une livre traize sols six deniers pour prime d'assurance payable en payement d'Aoust 1744 a 167 pour cent. L. 204.12.

46. — Rentes viagères sur les Aydes et Gabelles sous le nom de J. J. Boissier fils de Guillaume pour un contract de livres 300 de rente en argent de France a 10 pour cent fait livres 3000 et à 164 pr. cent L. 1829.5.4 qui avec L. 74.13 pour interest depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1743 au 29 novembre fait en tout L. 1903.18.4.

47. — Rentes viagères sur les Aydes et Gabelles sous le nom de Catherine Elizabeth Boissier, fille de Guillaume pour un contract de livres

260 de rente à 10 pour cent, deux mille six cent livres argent de France à 164 pr. cent L. 1585.7.4 qui avec L. 64.13.10 pour interest depuis le premier juillet jusques au 29 novembre fait en tout L. 1650.1.2.

48. — Rentes viagères sur les Aydes et Gabelles sous le nom de Suzanne Puël pour un contract de deux cents livres de rente qui luy ont esté ceddées par feu M. Naville qui lui a tenu compte des arrérages de toute l'année 1743 et comme les six derniers mois de lad. année ne sont pas encore entrés, il est dû cent livres argent de France pour lesd. six mois font L. 58.10.6.

49. — Sr. Henry Girod par obligation de deux mille livres dattée du 26<sup>e</sup> d'avril 1740. L'interest est dû depuis le 6<sup>e</sup> avril 1743 au 29 novembre a 4 pour cent fait L. 47. 6.8 et en tout L. 2047.6.8.

50. — Rentes viagères sur les Aydes et Gabelles sur la tette d'Elisabeth Salles pour un contract de livres 200 de rente a 10 pour cent fait deux mille livres argent de France à 164 pour cent L. 1219.10.3 qui avec L. 49.15.3 pour interest depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 1743 au 29 novembre fait en tout L. 1269.5.6.

51. — Rentes viagères sur les Aydes et Gabelles sur la tette de S. M. Louis XV pour un contract de livres 160 de rente à 10 pour cent fait livres 1600 de France a 164 pr. cent L. 975.12.3 courant qui avec L. 39.16 pour interest depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 1743 jusqu'au 29 novembre fait en tout L. 1015.8.3.

52. — Theodore de la Grange par billet deux cens quarante sept livres dix sols argent courant du 24<sup>e</sup> decembre 1742 payable a volonté avec interest . . . . L. 247.10.

53. — Favre et de Lessert en monnoye de Portugal Rez cent nonante sept mille quatre cent huitante sept pour soude des marchandises vandues à Lisbonne ou feu M. Naville avoit un quart d'interest a  $291\frac{5}{6}$  argent courant pour une crousade de 400 res . . . . L. 736.9.3.

54. — Rentes viagères sur les Aydes et Gabelles de France sur la tette de dame Marguerite Buisson epouse de M. Guillaume Boissier pour deux contracts l'un de livres 240 et l'autre de livres 300 tournois de rente a dix pour cent font cinq mille quatre cens livres argent de France à 164 pour cent. L. 3292.13.9 argent courant qui avec L. 134.7.6 pour interest depuis le premier juillet dernier au 29<sup>e</sup> nevvembre font en tout L. 3427.1.3.

55. — Action de la compagnie d'assurance à Gênes établie le 6 mars 1741 pour 4 actions pour le dépot desquelles il a esté payé livre 3040 banco de Gênes a  $1031\frac{1}{2}$  pour cent . . . L. 1887.17.

56. — Mr. Pelat de Bourdeaux compte courant huitante neuf livres deux sols trois deniers argent de France à  $164\frac{1}{2}$  pr. cent . . . . L. 54.3.3.

57. — M<sup>rs</sup> Jean Louis Labat et Comp<sup>e</sup>. par billets douze mille livres dont l'interest est dû depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1743 jusqu'au 29 à 4 pr. cent. l'année fait L. 37.6.8 et en tout L. 12 037.6.8.

58. — Emprunts des fermiers du thabac à Turin vingt mille livres banco de Genes de cap<sup>l</sup>. interest compris jusqu'au 1<sup>er</sup> decembre 1743 a 5 pr. cent l'année M<sup>rs</sup>. Guillaume Boissier Bourguet & Pasteur ont fait la déclaration dud. capital dattée du 25<sup>e</sup> novembre 1741 a 103 pour cent. L. 12 360.

59. — M. Jean Joseph de Bourgeois, seigneur de Billiac, deux mille quatre cens livres de capital en reste d'une obligation de L. 3600 au profit de Jean Vasserot de Dardagny qui en fit cession à feu M. Naville pour L. 3000 le 15 avril 1740. L'interest est dû depuis le 19<sup>e</sup> avril 1742 a 3 pr. cent l'an fait L. 123.15 et en tout L. 2823.15.

60. — Rentes perpétuelles sur le clergé sous le nom de Marc Turretin, trente mille livres argent de France dont led. Turretin a fait la déclaration le 28<sup>e</sup> novembre 1742 en faveur de feu M. Naville. L'interest dû depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1743 jusques au 29<sup>e</sup> dud. fait livres 114.6.8 et en tout livres 30 114.6.8 à 1641/2 pour cent L. 18 306,11.8.

61. — Rentes perpétuelles sur le clergé de France sous le nom de J. J. André Boissier trente mille livres argent de France dont led. Boissier a fait la déclaration le 28<sup>e</sup> novembre 1742 en faveur de feu M. Naville. L'interest est dû depuis le 1<sup>er</sup> Novembre 1743 jusques au 29<sup>e</sup> dud. fait livres 114.6.8 et en tout livres 30 114.6.8 à 1641/2. L. 18 306.11.8,

62. — Amy Pictet de Paris compte courant trente sept livres argent de France à 1641/2 pour cent. L. 22.9.9.

63. — Roques et Bonnafoux par billet de deux mille trois cent huitante deux livres traize sols du 27<sup>e</sup> avril 1743, interest dû jusqu'au 29 novembre a 4 pour cent l'an fait L. 56.2.5 et en tout L. 2438.15.5.

Les mesmes par autre billet du 14<sup>e</sup> octobre 1743 de trois mille livres l'interest dû jusques au 29 novembre a 4 pr. cent l'an fait L. 15 et en tout L. 3015.

Les mesmes par autre billet de trois mille livres du 4<sup>e</sup> novembre 1743, l'interest est dû jusqu'au 29<sup>e</sup> dud. fait L. 8.6.8 et en tout . . . . L. 3008.6.8.

64. — Rouëns, fleurêts, Blancards pour 18 ballots chargés sur les vaisseaux le Saint-François et l'Assension pour la Vera-Crux dans lesquels les légitimaires n'ont point de part attendu que ces vaisseaux se sont trouvés à Cadix au décès de feu M. Naville évalués pour les 5/6 . . . . L. 6631.8.3.

65. — Contracts sur la Bourgogne pour vingt cinq mille livres de capital en trois contracts portant 5 pour cent d'interest l'année sous le nom de M. Horace Bénédict Rilliet qui en a fait sa déclaration le 18<sup>e</sup> juin 1743 ou il reconnaît qu'ils appartiennent à feu nostre oncle Naville. L'interest est dû depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1743 jusques au 29 novembre fait livres 507.6 d. et en tout livres 25 507.6 argent de France à 1641/2 . . . . L. 15 505.15.9.

66. — Jean Vasserot de Dardagny par obligation portant subrogation de quarante mille livres argent courant de capital du 14<sup>e</sup> Janvier 1732: L'interest est à 4 pour cent l'année qui a esté réduit ensuite à 3 1/2 pr. cent. Il en est deu jusques au 29<sup>e</sup> novembre 1743 pr. L. 657.3.4 et en tout L. 40 657.3.4.

67. — Compte d'entrepôt en argent courant pour retours venus par le vaisseau le comte de Chinchon six mille six cent septante quatre livres dix huit sols trois deniers sur lesquels les légitimaires ne doivent pas avoir part attendu que ce retour leur a esté délivré avant le décès de feu M. Naville... L. 6674.18.3.

68. — Contracts sur les tailles de Savoye pour trente six mille livres de capital en neuf contracts sous le nom de feu M. Naville. L'interest est deû depuis le 1<sup>er</sup> Aoust 1743 jusqu'au 29 novembre à 5 pr. cent l'année fait L. 595, en tout L. 36 595.

69. — Ville et communauté de Lyon emprunt de 1743 pr. cinq mille escus argent prestés à la ditte communauté le 1<sup>er</sup> Juillet 1743 à 4 $\frac{1}{2}$  pr. cent l'an suivant la déclaration de Mrs. Guillaume Boissier, Bourguet et Compe au 24<sup>e</sup> Aoust 1743. L'intérest est dû jusques au 29<sup>e</sup> novembre fait livres 700.18.2 banco de Gênes lesd. 5000 escus font livres 38 000 et en tout livres 38 700.13.2 a 103 pour cent. L. 23 916.18.9.

70. — Rentes viagères sur les Aydes et Gabelles de France sur la tette de Catherine Eliz(abeth) Boissier, fille de Guillaume pour un contract de livres 300 de rente à 10 pour cent fait L. 1829.5.4 argent courant. L'interest en est dû depuis le 1<sup>er</sup> avril 1743 jusqu'au 29 novembre fait livres 195.3.8 et en courant 119.14.10, et en tout L. 1949.0.2.

71. — Rentes viagères en tontine sur la tette de J. Jacq. Boissier, fils de Guillaume pr. un contract de livres 315 de rente à 10 pr. cent fait livres 3150 argent de France à 164 pr. cent L. 1920.14.7 argent courant qui avec L. 125.14.6 pour interest depuis le 1<sup>er</sup> avril 1743 au 29 novembre fait en tout L. 2046.9.1.

72. — Rentes viagères sur les Aydes et Gabelles sur la tête de Pierre Boissier, fils du Guillaume, pour un contrat de livres 300 de rente a 10 pr. cent fait livres 3000 et à 164 pr. cent fait L. 1829.5.4 argent courant qui avec L. 119.14.10 pour interest depuis le 1<sup>er</sup> avril 1743 au 29 novembre fait en tout L. 1949.0.2.

73. — Rentes viagères sur les Aydes et Gabelles sur la tette de Jean François Boissier, fils de Guillaume, pour un contrat de livres 300 de rente a dix pr. cent, livres 3000 de France à 164 pr. cent L. 1829.5.4 courant qui avec L. 19.14.10 pr. interest depuis le 1<sup>er</sup> avril 1743 au 29<sup>e</sup> Novembre fait en tout L. 1949.0.2.

74. — Assurances sur le Saint-François, sortie de Cadix pour la Vera Crux pour les  $\frac{5}{6}$  de feu M. Naville de la prime de livres 5000, argent de France assurées sur led. vaisseau a 20 pour cent livres 854.6.8 provizion comprize a 167 pour cent. L. 511.11.6.

75. — Assurances sur le vaisseau l'Assension de Nostre Seigneur de sortie de Cadix pour la Vera Crux pour les  $\frac{5}{6}$  de feu M. Naville de la prime de livres 4000 de France assurées sur led. vaisseau a 20 pr. cent livres 854.6.8 provizion comprize a 167 pr. cent. L. 4511.11.6.

76. — Philipe Plantamour six mille livres de capital par billet du 29

octobre 1743 a pr. cent l'an. L'interest est dû jusques au 29 novembre fait 20.13.4. En tout L. 6020.13.4.

77. — Assurances sur le vaisseau l'Heureux, capitaine Preville, de sortie de Cartagène des Indes jusques à Cadix ou autres ports d'Europe sept cens trois livres, un sol 6 d. . . . L. 703.1.6.

78. — De la Clozure cy devant Résident de France deux mille cinq cens neuf livres dix neuf sols pour lesquelles il y a deux billets de cent louis d'or mirlitons a 11, 4 l'un datté du 1<sup>er</sup> aoust 1725 et l'autre du 9<sup>e</sup> mars 1726. Le surplus est pour des piqueures (?) de Marseille faittes venir pour son cte. Cest article est passé au rang des debtes douteuses . . . . L. 2509.19.

79. — Mad<sup>e</sup> Salles née Boissier pour divers meubles payés pour son compte en 1736 au Conseiller Salles faizant douze cens nonants trois livres douze sols. . . . L. 1293.12.

80. — Gilly frères et Compagnie de Cadix compte de l'emprunt forcé du Roy d'Espagne fait en 1740 sept mille neuf cens neuf riaux et traize quartes debtes douteuses. L. 2372.19.

81. — Robion frères et Compagnie de Cadix compte de l'emprunt forcé du Roy d'Espagne fait en 1740 septante six reaux cinq quartes debte douteuse. L. 22.18.

82. — Diego Guiraud commissaire de la Vera Crux deux cens cinquante six livres neuf sols huit deniers argent courant Debte douteuze. L. 256.9.8.

*B. Chapitre des Effets aux Indes tirés du Grand livre de feu J. J. Naville  
N<sup>o</sup> C sur lesquels les légitimaires doivent avoir leur légitime.*

Art. 1<sup>er</sup>. — Mr. Theodore Coutau compte de fonds en commandite quatre mille quatre cent quarante livres argent courant pour soude dud. compte de fonds, laquelle somme ne peut entrer qu'à mesure qu'il viendra des retours des effets de lad. commandite qui furent chargés sur les gallions en 1737.

2. — Argent donné à la grosse pour la province de Londuras en 1735 dix neuf cens neuf livres six sols trois deniers argent courant du capital de lad. grosse.

3. — Peluches trois balles contenant ensemble 21 pièces chargées en 1737 sur les gallions évaluées lors dud. chargement à Cadix Rs. 7904. 3. fraix compris à la direction de Gilly frères et Comp<sup>e</sup> de Cadix.

4. — Toilles Bretagnes sept mille cent pièces étroites et douze cent pièces de larges chargées par lesd. Gilly frères et Comp<sup>e</sup> de Cadix sur les gallions en 1737 évaluées Rs. 152 744.6 fraix compris dans lesquelles M. Naville n'avoit que  $\frac{3}{5}$  d'interest.

5. — Bayettes d'Angleterre septante pièces chargées par Gilly frères et Comp<sup>e</sup> de Cadix sur les gallions en 1737 évaluées 23362 réaux 7 quartes, fraix compris dans lesquelles feu M. Naville n'avait que la  $\frac{1}{2}$  d'interest.

6. — Dantelles du Puy chargées par Gilly frères et Comp<sup>e</sup> de Cadix en 1737 sur les gallions quatre mille quatre cents pièces évaluées 65 962 réaux 13 quarts fraix compris acompte desquelles lesd. Gilly et Comp<sup>e</sup> receurent un retour en 1738 de p<sup>a</sup> 1734 en paillettes d'or qui ont produit net de tout fraix L. 4743.5.9 argent courant. Feu M. Naville n'avoit que la  $\frac{1}{2}$  d'intérêt dans leds. dantelles.

7. — Olans Clarins chargés par Gilly frères et Comp<sup>e</sup> de Cadix sur les gallions en 1737 pour six cent pièces qui furent évalués lors dud. chargement Rs. 54 181.8 fuertes, feu M. Naville y avoit  $\frac{14}{30}$  d'intérêt.

8. — Olans de Paris chargés par Cayla Cabanes et Comp<sup>e</sup> de Cadix sur lesd. gallions en 1737 pour trois mille six cents vingt sept pièces qui furent évaluées lors dud. chargement Ré. 104 788 tous frais compris. Feu M. Naville avoit  $\frac{2}{9}$  d'intérêt.

9. — Dantelles du Puy chargées par les susd. Cayla et Comp<sup>e</sup> de Cadix sur les gallions en 1737 pour six mille pièces qui furent évaluées lors dudit chargement Ré. 88 700 fraix compris. Feu M. Naville y avoit  $\frac{1}{3}$  d'intérêt.

10. — Toilles Rouens chargés par les mesmes sur les gallions en 1737 pour vingt trois ballots valant 6675 argent de France qui furent évaluées lors dud. chargement Ré. 26 300 fraix compris. Ils appartenaient en seul aud. Sr. Naville.

11. — Toilles Bretagnes chargés par les mesmes sur les gallions en 1737 pour deux mille pièces étroites et quatre cent pièces larges qui furent évaluées lors dudit chargement Ré 44 819.14 fraix compris. Feu M. Naville y avoit  $\frac{3}{5}$  d'intérêt. Leds. Srs. Cayla et Comp<sup>e</sup> ont reçu en 1738 un retour de p<sup>a</sup>. 408.7. $\frac{1}{4}$  qui a produit livres 1036 courant net de fraix, plus un autre de p<sup>a</sup>. 271 en or qui a produit livres 719.17.6 argent courant net de fraix.

12. — Assurances sur les gallions de sortie de Cadix pour Cartagène et Portobello deux mille sept cent vingt cinq livres douze sols argent courant de prime pour compte de feu M. Naville en seul.

14. — Assurances pour le retour des gallions à Cadix quatre mille trente livres seize sols neuf d'argent courant pour la prime regardant feu M. Naville en seul.

14. — Dantelles du Puy chargées par Gilly frères et Comp<sup>e</sup> de Cadix en 1740 pour la province de Londuras pour mille pièces évaluées lors dudit chargement Ro. 22 421 5 quarts les fraix et la prime d'assurance comprise. Elles appartenent à feu M. Naville en seul, acompte desquelles il a reçu un retour de 1743 de p<sup>a</sup> 909. $5\frac{3}{6}$  qui a produit L. 2366.6.6 argent courant.

15. — Taffetas lustrés chargés par Robion frères et Comp<sup>e</sup> de Cadix en 1741 pour la Vera Crux pour six pièces qui ont été évaluées lors de leur chargement Rs. 7329.11.9. Ils appartenent à feu M. Naville en seul.

16. — Papiers fleurets chargés par Gilly frères et Comp<sup>e</sup>. de Cadix en 1741 sur trois vaisseaux pour la Vera Crux pour trois mille cent soixante huit rames évaluées lors dud. chargement Rs. 31 680. Feu Mr. Naville y avoit la moitié d'intérêt. Il a reçu a compte un retour de Rs. 4080.4 quartes qui a produit L. 1198 10 courant, de plus il en est venu un autre par le vaisseau La Baleine de Nantes arrivé à la Courroigna le 1<sup>er</sup> Janvier 1743, de p<sup>a</sup> 2615 4 qui n'ont pas encore esté délivrées et ou feu led. Sr. Naville avoit la moitié d'intérêt qui appartiendra à ses héritiers en seul veu le temps auquel led. vaisseau est arrivé il en sera du mesme de p<sup>a</sup>. 500 venues en cochenille par le vaisseau Le comte de Chinchon arrivé à Bayonne en Galice le 13<sup>e</sup> aoust 1743.

17. — Draperies d'Angleterre chargées par Gilly frères et Comp<sup>e</sup> en 1741 sur 4 vaisseaux pour la Vera Crux pour dix sept cent nonante deux pièces simpitenes et cent cinq pieces ecarlattes esvaluées Rs 161 224. Feu M. Naville y avoit  $\frac{5}{24}$  d'intérêt. Il a reçu à compte trois retours qui ont produit huit mille six cent cinquante sept livres onze sols trois deniers argent courant pour sa part et outre cella il est arrivé par le vaisseau Le comte de Chinchon le 13<sup>e</sup> Aoust 1743 p<sup>a</sup> 4363 en cochenille dont lesd. Gilly et Comp<sup>e</sup> n'ont pas encore envoyé de compte ce qui entouchera à feu M. Naville doit appartenir à ses héritiers en seuls veu le temps de l'arrivée dud. vaisseau.

18. — Peluches chargées par Gilly frères et Comp<sup>e</sup>. de Cadix en 1741 sur trois vaisseaux pour La Vera Cruz, six ballots contenant 1623 an . . . évaluées lors dud. chargement Rs. 18 177.2 appartenant à M. Naville en seul.

19. — Bas de filozelle chargés en 1741 par Gilly frères et Comp<sup>e</sup> de Cadix pour la Vera Cruz pour une caisse contenant nonante cinq douzaine bas du filozelle pour homme évalués lors dud. chargement Rs. 6080. Ils apartenoient à feu M. Naville en seul.

20. — Bas d'estame chargés par Gilly frères et Comp<sup>e</sup> de Cadix en 1741 pour la Vera Crux pour cinquante douzaine pour homme et cinquante douzaine pour femme évalués lors dud. chargement Rs. 4100 pour compte dudit en seul.

21. — Draperies d'Angleterre chargées par Gilly frères et Comp<sup>e</sup> de Cadix en 1742 pour la Mer du Sud sur deux vaisseaux contenant cent quarante quatre pièces draperies d'Angleterre évaluées lors dud. chargement Rs. 58 968. Feu led. Sr. Naville y avoit  $\frac{5}{24}$  d'intérêt.

22. — Dentelles du Puy chargées par Gilly frères et Comp<sup>e</sup> de Cadix en 1742 sur deux vaisseaux pour la Vera Cruz pour cinq cens pièces évaluées lors dud. chargement Rs. 14 000 appartenant à feu M. Naville en seul.

23. — Dentelles du Puy chargées par les mesmes en 1742 sur quatre vaisseaux pour la Verra-Cruz pour quatre mille cinq cent pièces évaluées lors dud. chargement Rs. 56000. Feu M. Naville y avoit  $\frac{8}{11}$  d'intérêt.

... — Taffetas lustrés chargés par Robion frères et Compe de Cadix en 1742 pour la Mer du Sud pour six pièces évaluées à Cadix lors dud. chargement Rs. 6975.6. Ils appartenoient à feu M. Naville en seul.

... — Rouëns fleurets chargés par Gilly et Compe de Cadix en 1742 sur trois vaisseaux pour la Verra Crux pour dix ballots contenant 3588 au  $\frac{3}{4}$  évalués lors dud. chargement. Rs. 11 268.14 dont feu M. Naville avoit  $\frac{5}{6}$  d'interest.

... — Toilles Bretagne chargées par Gilly frères et Compe sur trois vaisseaux pour la Verra Crux en 1742 pour quatre cent une pièce large et deux cent pièces étroites évaluées lors dud. chargement Rs. 16 476.13. Elles appartenoient en seul à feu M. Naville.

... — Assurances sur le vaisseau Le Raphaël cap<sup>ne</sup> Lorrent de sortie de Cartagenes pour un des ports d'Europe pour la prime de livres 9000 argent de France assurées à 22 pour cent fret compris la provision livres 2025 payables en payement d'aoust prochain.

---